

Publié le 10/12/2024



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

**Réf. : P490\_2024**

**Date : 03/12/2024**

**OBJET : Réfection de la toiture et mise en conformité assainissement et électricité de la grange - Moulin de FIERVILLE-LES-MINES – Avenant 1 au lot 1**

### Exposé

Une consultation a été lancée en procédure adaptée, en vue de conclure des marchés publics pour des travaux de réfection de la toiture et la mise en conformité de l'assainissement et de l'électricité de la grange du Moulin de Fierville-les-Mines.

Le lot n°1 – couverture - isolation a été notifié le 13 mai 2024 à SARL LEMOUSSU pour un montant de 303 809,00 € HT soit 364 570,80 € TTC.

Dans le cadre de l'exécution du chantier, des modifications techniques ont été faites :

Moins-values :

- Maintien des chevrons existants suite à une étude de chevronnage, suppression de l'étude structure, pas de traitement xylophage nécessaire au vue du bon état des chevrons.

Plus-values :

- Pose de planche d'égout et dessous de toit en bois douglas ;
- Pose d'un faîtage ventilé en zinc, compris bavette de recouvrement et d'étanchéité ;
- Fourniture et pose d'une ventilation de chute en toiture.

Les modifications de travaux entraînent une moins-value de – 5 842,00 € HT soit – 7 010,40 € TTC.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,**

**Vu** la délibération n°DEL2024\_144 du 26 septembre 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°8,

**Vu** le Code de la Commande publique et notamment l'article R2194-8,

**Considérant** la notification du marché de travaux Couverture / Isolation à l'entreprise SARL LEMOUSSU – 3 route du Gué de Cerisier – 50540 ISIGNY LE BUAT,

### **Décide**

- **De signer** un avenant n°1 au lot 1 Couverture / Isolation à l'entreprise SARL LEMOUSSU – 3 route du Gué de Cerisier – 50540 ISIGNY LE BUAT pour un montant de – 5 842,00 € HT soit – 7 010,40 € TTC, ce qui porte le montant du marché public de travaux à 297 967,00 € HT soit 357 560,40 € TTC (diminution de -1,92%),
- **Sachant** que les crédits sont inscrits au budget principal imputation 2313 - LdC 1131,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**